La gestion de la fréquentation de l'archipel de chausey : quelles mesures envisageables et acceptables pour les usagers ?

À Chausey, l'estran couvre environ 2000 hectares et se caractérise par une mosaïque d'habitats[1]. Cette mosaïque d'habitats est jugée en état de conservation favorable par les experts mais pourrait, à terme, subir les effets de sa fréquentation par les usagers récréatifs de l'archipel[2]. En effet, elle est intensément fréquentée par les pêcheurs à pied et les plaisanciers mais également par les promeneurs, de plus en plus nombreux à venir l'été pour profiter du paysage de l'archipel. La révision du DOCOB du site Natura 2000 « Chausey », dont l'élaboration devrait débuter en 2021, sera l'occasion de définir des actions visant à maintenir l'état de conservation favorable de la mosaïque d'habitats face aux pressions générées par de multiples activités, dont la fréquentation.

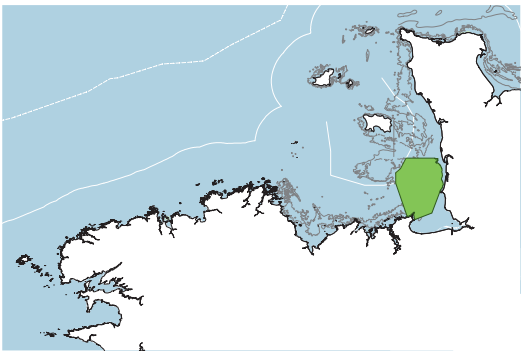

Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 « Chausey »

[1] L'habitat Natura 2000 'Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine' domine largement sur le site (58 890 Ha) ; on y trouve également l'habitat 'Récifs' (4147 Ha) et dans une moindre mesure, les habitats 'Estuaires', 'Replats boueux ou sableux exondés à marée basse' et 'Grandes criques et baies peu profondes' (respectivement 41 Ha, 166 Ha et 8 Ha).
[2] Brigand L., Le Berre S. (2006). Étude de la fréquentation de l'archipel des îles Chausey. Conservatoire du littoral, Délégation Normande. Géomer, UMR 6554 LETG – Université de Bretagne Occidentale, 121p.

Une enquête de perception de la fréquentation à Chausey et de son impact a permis de questionner les mesures de gestion de la fréquentation envisageables et les plus adaptées aux enjeux écologiques et sociaux de l'archipel.

71 usagers de l'archipel de Chausey y ont répondu à l'**été 2020**.
Initialement envisagée sur site directement avec les usagers, elle a finalement été réalisée sous forme de questionnaire en ligne du fait de la crise sanitaire.
L'enquête a été relayée par différentes organisations et via les réseaux sociaux.

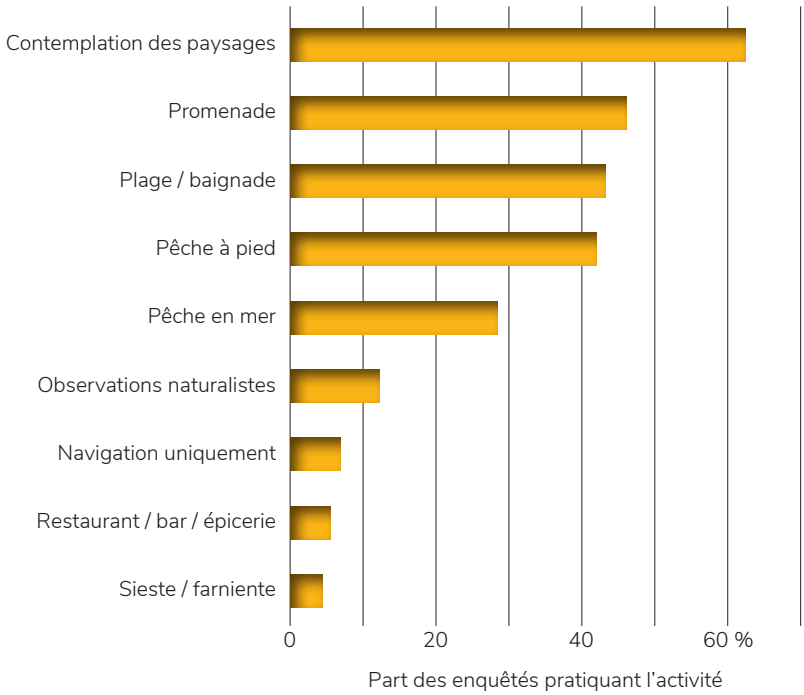

Figure 2 : Principales activités pratiquées par les répondants

Les usagers enquêtés : qui sont-ils ?

Ils sont représentés par une majorité de **normands** (82,4%) ; à une échelle plus locale, près du quart des interrogés sont des Granvillais. Près du quart des usagers enquêtés ont plus de 60 ans, un autre quart a moins de 35 ans. Les usagers enquêtés sont majoritairement des **plaisanciers** : 63,5% des interrogés déclarent se rendre à Chausey à bord d'une embarcation personnelle. Les **week-ends/vacances**, les périodes situées **en dehors des saisons de fortes affluences** et les jours de **grandes marées** sont les principales occasions de visite mentionnées par les usagers. Le but principal des visites à Chausey est de **profiter des paysages** (Figure 2). Par ailleurs, une importance particulière est accordée à une **faible fréquentation** (54%) et des **conditions météorologiques agréables** (21%). Une grande majorité des usagers enquêtés (89%) connait l'existence d'une aire protégée à Chausey. 25% des interrogés mentionnent l'existence du site Natura 2000.

Perceptions de la fréquentation et de ses impacts et évolutions

Globalement, **la fréquentation de l'archipel est perçue comme importante** par les usagers mais les perceptions sont hétérogènes (Figure 3). En effet, si les trois quarts des usagers considèrent la fréquentation comme importante (voire très importante), on peut voir que les avis concernant **l'impact de cette fréquentation sur la qualité des activités restent mitigés**. La moitié des répondants qualifie cette fréquentation de peu ou pas dérangeante, l'autre moitié l'estime dérangeante voire très dérangeante. Ces perceptions sont aussi hétérogènes en fonction des activités pratiquées, ainsi les personnes qui pratiquent des observations naturalistes se trouvent être les plus dérangées alors que les personnes qui pratiquent la navigation uniquement sont peu dérangées.

Aussi, 61% des personnes interrogées estiment que cette fréquentation a des impacts écologiques négatifs, néanmoins, ils sont tout autant à penser que leurs activités n'ont pas d'impact écologique. Parmi les impacts identifiés, **la pollution** de l'archipel ressort largement et sont également mentionnés **la dégradation des habitats, le dérangement des oiseaux et des mammifères marins** et enfin, **la diminution des ressources de pêche.**

La majorité des interrogés estime que **l'état général de l'environnement de l'archipel est resté stable** au cours des dernières années. 18% considèrent qu'il s'est dégradé tandis que 8% considèrent une amélioration. **La raréfaction de la faune** (dauphins, hippocampes, autres poissons) est mentionnée comme un **signe de dégradation**, parfois mis en balance avec **une augmentation de la végétation** sur l'archipel, vue comme un **signe d'amélioration**. Une **prise de conscience des enjeux environnementaux par les usagers** de Chausey (recyclage ; respect des règles et de la nature) est également mentionnée.

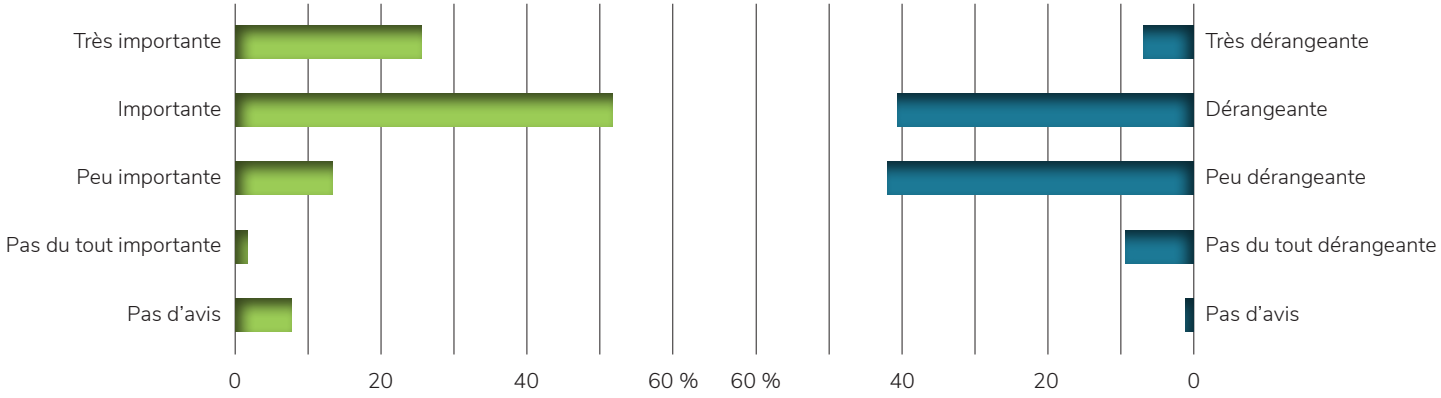

Figure 3 : Perception des usagers de l'importance de la fréquentation (à gauche) et de son dérangement (à droite)

Acceptabilité des mesures de gestion de la fréquentation

Globalement, les répondants seraient **favorables à la mise en place de mesures de gestion supplémentaires à Chausey**. Les personnes qui perçoivent les impacts écologiques négatifs de la fréquentation à Chausey sont davantage favorables à la mise en place de nouvelles mesures de gestion. À l'inverse, les personnes qui ne perçoivent pas ces impacts écologiques sont davantage défavorables à la mise en place de ces nouvelles mesures.

Certaines mesures sont **mieux perçues** que d'autres : notamment les actions de **surveillance/contrôle** et de **sensibilisation** (Figure 4).

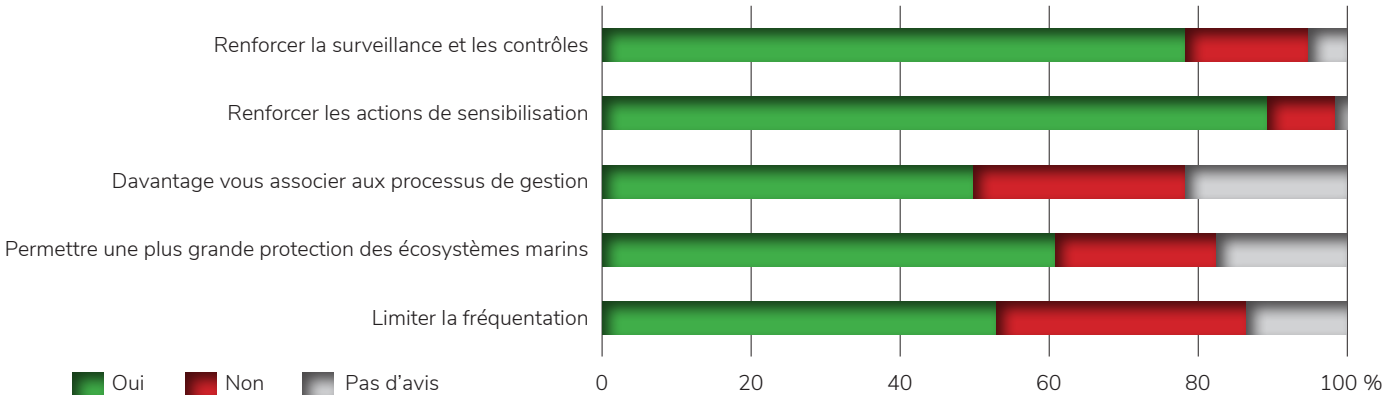

Figure 4 : Avis des usagers pour la mise en place de différentes mesures de gestion supplémentaires à Chausey

Des mesures de gestion qui seraient spécifiques aux différents usages

Dans le questionnaire, chaque enquêté était invité à préciser le type d'usager auquel il s'identifie le plus (pêcheur à pied, plaisancier ou promeneur). À partir de là, des questions plus spécifiques concernant les mesures de gestion envisageables pour l'usage de rattachement ont été posées. Les chiffres et traitements statistiques réalisés à partir de ces questions sont consultables dans le rapport cité en fin de document. Nous vous en proposons ici une synthèse.

À noter qu'il s'agit ici d'une ***expérimentation*** *: ces résultats pourront apporter des éclairages pour la révision du DOCOB mais ils seront confrontés à d'autres idées et indicateurs ;* ***les résultats présentés ici ne laissent présager en rien les mesures du DOCOB à venir****.*

... la pêche à pied

L'acceptabilité des mesures de gestion par les pêcheurs à pied est très variable selon le type de mesure proposée :

Ils se disent plutôt favorables à :

- La mise en place de **messages de sensibilisation** à bord des navettes de liaison.
- Le renforcement des **actions de sensibilisation**.

Un intérêt plus nuancé pour :

- Les **actions de contrôle et de police**.
- Une **diminution des quotas**.

À l'inverse, ils sont généralement en opposition face aux mesures visant à :

- Fixer un **seuil limite de pêcheurs**.
- Obliger les usagers à **se déclarer** pour pêcher dans l'archipel.
- Mettre en place une **licence de pêche payante**.

... la plaisance

Les plaisanciers sont plutôt favorables à l'ensemble des mesures de gestion proposées :

Un intérêt marqué pour :

- La gestion des **pratiques de mouillage**.
- Les mesures visant à **protéger les habitats sensibles du mouillage** à l'ancre.
- Les actions de **sensibilisation des usagers et le contrôle des pratiques**.

Un intérêt plus nuancé pour :

- L'augmentation du **prix du mouillage**.
- La mise en place d'un **système de zonage** des activités nautiques.
- L'**interdiction de mouillage** pour les bateaux non équipés de réceptacles à eaux noires.

... la promenade

Les promeneurs sont globalement favorables à l'ensemble des mesures de gestion proposées :

Un intérêt marqué pour :

- Limiter le **nombre de débarquements** journaliers des navettes.
- Fixer un **seuil limite de visiteurs** par jour.
- Proposer des **messages de sensibilisation** à bord des navettes de liaison.
- Renforcer les **actions de contrôle des pratiques**.

Un intérêt plus nuancé pour :

- **Interdire l'accès à certains secteurs** selon la vulnérabilité des habitats.
- Disposer **plus de panneaux informatifs** à travers l'archipel.
- Mettre en place de **nouveaux équipements de soutien** tels que des sanitaires.

Il ressort des travaux que les usagers sont globalement favorables à la mise en place de mesures de gestion de la fréquentation. Quelques résultats peuvent être soulignés :

- **Proposer des messages de sensibilisation/information à bord des navettes de liaison ;**
- **Renforcer des actions de contrôle des pratiques et de police ;**
- **Eviter les nouvelles mesures réglementaires pour la pêche à pied de loisir.**

Ce document a été réalisé sur la base du mémoire de recherche suivant :
Dao T. (2020) Évaluation de l'acceptabilité de mesures de gestion de la fréquentation par les usagers de l'archipel de Chausey. Rapport de stage de Master 2 Sciences de la mer et du littoral mention Expertise et gestion de l'environnement littoral. Institut Universitaire Européen de la Mer. 80 pages + Annexes.
Contacts : charlene.kermagoret@ofb.gouv.fr / paul.sauboua@ofb.gouv.fr / pierre.scemama@ifremer.fr
Décembre 2021 | Photos : Camille Delage, Cécile Barreaud/OFB ; Laurent Mignaux/Terra.